

CQP Technicien cordiste

RNCP34371 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	230s, 230r, 230m
Formacode(s)	22274
Code(s) ROME	I1501
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3107 — Bâtiment et travaux publics
Date d'enregistrement	16/12/2019
Date d'échéance	16/12/2024

Certificateur(s)

CPNE conjointes du Bâtiment et des Travaux publics**FRANCE TRAVAUX SUR CORDES · SIRET : 79457083800019**

Partenaires habilités

17 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 16 à former et 1 à organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
AGENCE ALTITUDE FORMATION	83321248300014	Former
ATIS	49242117700030	Former
ATOUTCORDE	49319633100042	Former
CAIRN FORMATION	83115761500012	Former
CHAMB COMMERCE ET INDUSTRIE HAUTES ALPES	18050001900039	Former
DIMENSION CORDE	53830259700033	Former
FORMACAD	82120802200011	Former
FORMACAN	48974915000012	Former
FORMARE	79883605200026	Former
FRANCE TRAVAUX SUR CORDES	79457083800019	Organiser l'évaluation

Liste complète des 17 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp34371-cqp-technicien-cordiste/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le technicien cordiste répond aux exigences légales de compétences et de formation du professionnel cordiste. Il garantit un niveau de compétences professionnelles techniques globales pour évoluer en autonomie et en sécurité sur cordes en toutes circonstances dans les secteurs d'activités du Bâtiment, de l'Industrie, des Travaux Publics, de l'événementiel en France et à l'International. Il s'intègre dans une équipe constituée de cordistes certifiés sous

l'autorité indirecte d'un Technicien en Organisation de Travaux sur Cordes (TOTC). Pour évoluer sur cordes en sécurité dans la perspective de travaux en accès difficiles complexes, le titulaire du CQP Technicien Cordiste doit combiner trois activités principales au sein de l'équipe :

- Les techniques d'évolution sur cordes dans des contextes variés et/ou complexes,
- La garantie d'une organisation des interventions sur cordes au plan de la prévention et de la sécurité définie par le TOTC tout en contrôlant le(s) éventuel(s) cordistes de l'équipe,
- La participation en tant que cordiste expérimenté de son équipe lors de situations et/ou interventions d'urgence sur cordes (Evacuation/Secours)

La mission nécessite l'utilisation d'équipements, d'appareils et d'accessoires dans le respect des modes opératoires et des procédures qualité ou HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement, définis préalablement par le TOTC et/ou l'encadrement de l'entreprise).

Selon le contexte et la configuration du chantier à réaliser, l'accès au poste de travail se fait indifféremment de plain pieds et/ou sur cordes.

A. Secteur d'activité et taille des entreprises ou services employeurs

Le secteur d'activité concerne essentiellement des entreprises issues du secteur du Bâtiment et des Travaux Publics en lien avec les travaux d'accès difficiles. D'autres secteurs comme l'industrie ou l'événementiel sont aussi concernées par cette compétence métier. Les entreprises concernées sont de tailles et de nature variées, du travailleur indépendant à la PME de taille moyenne (environ 250 personnes). On peut noter que le métier fait appel régulièrement à des personnels issus des entreprises de travail temporaire spécialisées dans les travaux d'accès difficiles représentant parfois près de 50 % des effectifs sur chantiers dans les périodes de forte activité. Par ailleurs tous ces personnels possèdent une qualification ou expérience significative d'un métier du BTP portant ainsi un intérêt particulier à cette certification de technicien cordiste validant la poly compétence du cordiste. D'une façon générale le CQP technicien cordiste permet de faire reconnaître une double compétence et faire reconnaître une expérience professionnelle après plusieurs années exercées dans le métier (Minimum 36 mois ou 800 heures minimum sur cordes). Les bureaux d'études ou de maîtrise d'œuvre, les entreprises intervenant en industrie ou en événementiel peuvent avoir un intérêt à qualifier certains collaborateurs titulaires du CQP cordiste et appelés à intervenir en équipe conformément à la législation en vigueur.

B. Responsabilité et autonomie caractérisant les types d'emploi ciblés

Les conditions d'exercice les plus fréquentes se situent dans les secteurs du BTP et de l'Industrie et dans une moindre mesure dans les secteurs de l'événementiel. Le CQP Technicien Cordiste travaille toujours en binôme dans le but essentiel de pouvoir porter assistance à l'équipier avec lequel il travaille.

La prévention, la sécurité et la vigilance partagée font partie des qualités principales dont le technicien cordiste se doit d'être porteur.

Suivant les consignes de l'employeur, il réalise en autonomie des équipements de cordes simples et complexes. Il contrôle les équipements réalisés par le CQP cordiste et contribue à sa montée en compétences.

Le supérieur hiérarchique direct peut être en fonction de la taille du chantier ou de l'organisation de l'entreprise, le chef d'équipe ou de chantier, le conducteur de travaux. Le CQP technicien cordiste peut aussi être en relation avec les autres acteurs du chantier dont les co-traitants, la maîtrise d'œuvre et/ou les personnels en charge de la bonne exécution des ouvrages ou de sa sécurité (SPS, OPPBTP, responsable HSEQ interne ou externe, ...)

ACTIVITÉS VISÉES

- Installer et contrôler des systèmes d'accès, de progression et de maintien sur cordes intégrant l'ergonomie du poste de travail.
- Progresser en hauteur dans des situations complexes à l'aide de cordes et/ou d'EPI contre les chutes de hauteur
- Utiliser et contrôler les appareils (EPI et accessoires) appropriés à la réalisation d'une tâche de travail.
- Contribuer à faire respecter les principes d'ergonomie propres au chantier et à la tâche à réaliser
- Veiller à l'application des mesures de prévention des risques sur le chantier
- Interagir avec les acteurs opérationnels du chantier
- Appliquer une méthode de secours complexe

COMPÉTENCES ATTESTÉES

C1 Contrôler les nœuds d'usages afin de valider la résistance des nœuds réalisé in situ

C2

Réaliser les nœuds à fonction spécifiques afin de sécuriser la manutention de charges ou de se substituer à un

appareil

C3

Réaliser des ancrages fixes suivant les modes opératoires définis afin de sécuriser le poste de travail

C4

Mettre en place des amarrages dans les règles de l'art afin de sécuriser le poste de travail

C5

Installer des cordes et/ou systèmes de protection individuelle contre les chutes de hauteur, depuis les points d'ancrage définis permettant l'accès et l'installation du poste de travail

C6

Appliquer les techniques de progression dans toutes les directions en tenant compte des contraintes propres à chaque site, des règles de l'art de la profession et des modes d'emploi des équipements mis en œuvre afin de sécuriser ses déplacements en hauteur et en suspension.

C7

Progresser en appui sur une structure existante à l'aide des techniques d'escalade afin d'effectuer un accès ou d'évacuer un technicien en sécurité

C8

Appliquer des techniques de progression de substitution en mode dégradé afin de faire face à une situation d'urgence

C9

Mettre en œuvre les appareils (EPI et accessoires) dans la réalisation de la méthode de travail définie, de façon conforme à leur usage, afin de s'assurer de l'efficacité et de la sécurité de la tâche à réaliser

C10

Mettre en œuvre les appareils EPI, matériels de levage et accessoires appropriés pour manutentionner des charges en lien avec la tâche à réaliser.

C11

Contrôler ses EPI de progression et de protection contre les chutes de hauteur afin de s'assurer de leur fiabilité pour soi et pour ses co-équipiers

C12

Installer ergonomiquement les systèmes d'accès, de progression et les différents postes de travail afin d'éviter les contraintes posturales et les blessures

C13

Aménager son poste de travail pour la réalisation d'une tâche de façon ergonomique

C14

Mettre en œuvre les mesures de prévention des risques au poste de travail afin de s'assurer de la sécurité dans la réalisation des tâches à effectuer, pour soi et pour ses co-équipiers

C15

Intégrer les moyens et les mesures prescrites pour réaliser les opérations de travail, détecter les éventuels écarts avec la réalité et les signaler à sa hiérarchie

C16

Contrôler en continu la pertinence des mesures de prévention au poste de travail afin d'éviter la dégradation des situations de travail ou de mettre en place des actions correctives immédiates et de les faire remonter à sa hiérarchie

C17

Aménager son poste de travail pour permettre son évacuation rapide.

C18

Anticiper les conditions d'aménagement du poste de travail pour faciliter la réalisation du sauvetage ou de la prise en charge d'une victime

C19

Communiquer avec ses équipiers, sa hiérarchie, les co-traitants, afin de s'assurer de la bonne réalisation des travaux

C20

Identifier et agir dans une situation imprévisible ou en voie de dégradation afin de protéger les travailleurs exposés et/ou supprimer les dangers immédiats

C21

Définir la méthode de secours appropriée en prenant en compte l'ensemble des contraintes dans la situation d'urgence afin de conduire une intervention de secours en toute sécurité et efficacité

C22

Effectuer des techniques de prise en charge complexes d'une victime sur cordes afin de faciliter la prise en charge de

Blocs de compétences

RNCP34371BC01 — Maîtrise des techniques de travail sur cordes et en hauteur

LISTE DE COMPÉTENCES

C1 - Contrôler les nœuds d'usages afin de valider la résistance des nœuds réalisés in situ

C2 - Réaliser les nœuds à fonction spécifiques afin de sécuriser la manutention de charges ou de se substituer à un appareil

C3 - Réaliser des ancrages fixes suivant les modes opératoires définis afin de sécuriser le poste de travail

C4 - Mettre en place des amarrages dans les règles de l'art afin de sécuriser le poste de travail

C5 - Installer des cordes et/ou systèmes de protection individuelle contre les chutes de hauteur, depuis les points d'ancrage définis permettant l'accès et l'installation du poste de travail

C6 -

Appliquer les techniques de progression dans toutes les directions en tenant compte des contraintes propres à chaque site, des règles de l'art de la profession et des modes d'emploi des équipements mis en œuvre afin de sécuriser ses déplacements en hauteur et en suspension.

C7 - Progresser en appui sur une structure existante à l'aide des techniques d'escalade afin d'effectuer un accès ou d'évacuer un technicien en sécurité

C8 - Appliquer des techniques de progression de substitution en mode dégradé afin de faire face à une situation d'urgence

C9 -

Mettre en œuvre les appareils (EPI et accessoires) dans la réalisation de la méthode de travail définie, de façon conforme à leur usage, afin de s'assurer de l'efficacité et de la sécurité de la tâche à réaliser

C10 - Mettre en œuvre les appareils EPI, matériels de levage et accessoires appropriés pour manutentionner des charges en lien avec la tâche à réaliser.

C11 - Contrôler ses EPI de progression et de protection contre les chutes de hauteur afin de s'assurer de leur fiabilité pour soi et pour ses co-équipiers

C12 - Installer ergonomiquement les systèmes d'accès, de progression et les différents postes de travail afin d'éviter les contraintes posturales et les blessures

C13 - Aménager son poste de travail pour la réalisation d'une tâche de façon ergonomique

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1. Carnet de Compétences Ce carnet est remis au salarié en réponse à sa candidature au CQP 2. Il permet d'identifier les compétences maîtrisées par le candidat en situation réelle de travail. Les attestations de maîtrise de compétences consignées dans ce carnet font l'objet de signatures conjointes d'un Chef de chantier et d'un Conducteur de Travaux ou, à défaut de ce dernier, d'un représentant de l'entreprise

2. QCM et QROC (Questionnaire à Réponses Ouvertes et Courtes) En complément des compétences observables sur les épreuves pratiques, il permet de vérifier les connaissances générales et techniques maîtrisées par le candidat.

3. Chantier d'Application Épreuve pratique permettant de certifier l'aptitude du candidat à réaliser un chantier dans une situation complexe de travail. Il évaluer sur cordes en toute sécurité des accès complexes jusqu'à un poste de travail pour réaliser des tâches de travail diversifiées.

L'épreuve « Chantier d'Application » permet de certifier l'aptitude du candidat à :

- Analyser une situation complexe de travail, intégrer le plan de prévention et les consignes particulières pour élaborer son mode opératoire ;
- Accéder et évoluer en hauteur en toute sécurité pour équiper et déséquiper des accès sur cordes dans une situation complexe de travail en prenant en compte l'accessibilité permanente pour anticiper un secours ;
- Aménager un poste de travail de façon ergonomique pour réaliser une tâche de travail complexe ;
- Prévoir le phasage des travaux à réaliser à poste ;
- Hisser (ou descendre) et manutentionner en sécurité les matériaux et matériels nécessaires à la réalisation d'un travail en hauteur ;
- Accompagner le cordiste CQP1 dans la réalisation des tâches subalternes de l'intervention.

RNCP34371BC02 — Organisation des interventions sur cordes

LISTE DE COMPÉTENCES

C14

Mettre en oeuvre les mesures de prévention des risques au poste de travail afin de s'assurer de la sécurité dans la réalisation des tâches à effectuer, pour soi et pour ses co-équipiers

C15 Intégrer les moyens et les mesures prescrites pour réaliser les opérations de travail, détecter les éventuels écarts avec la réalité et les signaler à sa hiérarchie

C16 Contrôler en continu la pertinence des mesures de prévention au poste de travail

C17 Aménager son poste de travail pour la réalisation d'une tâche de façon ergonomique

C18 Anticiper les conditions d'aménagement du poste de travail pour faciliter la réalisation du sauvetage ou de la prise en charge d'une victime

C19

Communiquer avec ses équipiers, sa hiérarchie, les co-traitants, afin de s'assurer de la bonne réalisation des travaux

C20

Identifier et agir dans une situation imprévisible ou en voie de dégradation afin de protéger les travailleurs exposés et/ou supprimer les dangers immédiats

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1. Carnet de Compétences Ce carnet est remis au salarié en réponse à sa candidature au CQP 2. Il permet d'identifier les compétences maîtrisées par le candidat en situation réelle de travail. Les attestations de maîtrise de compétences consignées dans ce carnet font l'objet de signatures conjointes d'un Chef de chantier et d'un Conducteur de Travaux ou, à défaut de ce dernier, d'un représentant de l'entreprise.

2. QCM et QROC (Questionnaire à Réponses Ouvertes et Courtes) En complément des compétences observables sur les épreuves pratiques, il permet de vérifier les connaissances générales et techniques maîtrisées par le candidat.

3. Entretien Professionnel avec les membres du jury L'épreuve Entretien Professionnel menée par les membres du jury permet de vérifier et de compléter, à l'aide d'un canevas préalablement établi, les compétences acquises par la formation et l'expérience professionnelle. Toutes les compétences clefs du référentiel sont évaluées par le jury.

RNCP34371BC03 — Gestion des situations et/ou interventions d'urgence

LISTE DE COMPÉTENCES

C21

Définir la méthode de secours appropriée en prenant en compte l'ensemble des contraintes dans la situation d'urgence afin de conduire une intervention de secours en toute sécurité et efficience

C22 Effectuer des techniques de prise en charge complexes d'une victime sur cordes

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1. Carnet de Compétences Ce carnet est remis au salarié en réponse à sa candidature au CQP 2. Il permet d'identifier les compétences maîtrisées par le candidat en situation réelle de travail. Les attestations de maîtrise de compétences consignées dans ce carnet font l'objet de signatures conjointes d'un Chef de chantier et d'un Conducteur de Travaux ou, à défaut de ce dernier, d'un représentant de l'entreprise.

2. QCM et QROC (Questionnaire à Réponses Ouvertes et Courtes) En complément des compétences observables sur les épreuves pratiques, il permet de vérifier les connaissances générales et techniques maîtrisées par le candidat.

3. Évacuation et Secours complexe Épreuve pratique permettant de certifier l'aptitude du candidat à porter assistance ou secours à un équipier en difficulté dans une configuration complexe de chantier (Évacuation indirecte) et à gérer l'évacuation du poste de travail en cas de risque imminent identifié.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Bâtiment et Travaux Publics principalement, interventions dans les secteurs de l'Industrie et du spectacle et de l'événementiel.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Technicien cordiste

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

1.

Directive Européenne n°2001 - 45 d u 27 juin 2001

2001 / 45 / CE

DU PARLEMENT

EUROPEEN ET DU CONSEIL du 27 juin

2001

2.

Décret N ° 2004 - 924

du 1er septembre 2004

3.

Circulaire DRT 2005/08 du 27 juin

2005

4.

Circulaire DGT - N°8 du 6 avril 2009

relative à la mise en

œuvre du décret du

1er

septembre 2004 et de l'Arrêté

du 21 décembre 2004

Obligations pour l'exercice de l'activité cordiste
Être titulaire du certificat Sauveteur Secouriste du Travail délivré par les CARSAT à jour de recyclage.

Posséder un avis médical d'aptitudes aux travaux en hauteur sur cordes par la médecine du travail

.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 083 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (17 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	B2X31 — Ouvriers en travaux de façade, d'étanchéité et d'isolation · tension 5/5 (Très élevée) B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	9 761
Jugés difficiles à recruter	61 %
Emplois saisonniers	9 %
Familles professionnelles (FAP)	B2X31 — Ouvriers en travaux de façade, d'étanchéité et d'isolation B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Il est demandé aux candidats un certificat de non contre indication au travail en hauteur.

Une maîtrise suffisante de la langue française écrite et orale est obligatoire, ceci afin de comprendre les instructions

(orales et/ou écrites) qui sont destinées au candidat et trouver dans la documentation technique et sécurité les informations qui pourront lui être nécessaires.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury est paritaire et composé de 2 employeurs et de 2 salariés,

- Le jury désigne un président ayant voix prépondérante si nécessaire,
- Le CQP est une

qualification. A ce titre, seuls des représentants d'entreprises sont légitimes pour évaluer et statuer à partir du référentiel validé par les CPNE

- Les membres du jury sont des professionnels exerçants ou ayant exercé le métier concerné à un niveau de qualification au moins égal à celui du CQP et des personnes encadrant des salariés exerçant le métier visé par le CQP.

Base légale

Date de décision	16/12/2019
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	16/12/2024

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2018	10	0	100 %	100 %
2017	11	0	100 %	100 %

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RS6611

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.cqpcordiste.fr/cqp-generalites.asp>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34371/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	82
Parcours menés à terme	86
Taux d'achèvement	105 %
Période	02/2022 – 01/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	128
Montant total engagé	375 327 €

Coût moyen par dossier	2 932 €
Durée moyenne	100 h
Période	06/2020 – 12/2024
France compétences	62 %
France Travail	20 %
Reste à charge titulaire	14 %
Entreprise	4 %
Régions	1 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.